

**Termes de Référence pour le recrutement d'un/e consultant/e administratif et légal**  
**Projet : « S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et**  
**promotion des droits des enfants »**

**Projet : N°2022-440-079**

**Organisme : Ai.Bi. Maroc**

Ai.Bi. Amis des Enfants est une association qui travaille au Maroc depuis 1994 avec des projets de coopération pour le développement au profit des enfants privés de soutien familial et qui sont accueillis dans des Établissements de Protection Sociale. Beaucoup d'entre eux ont dépassé l'âge de la majorité, d'autres sont en situation de handicap et il est très difficile de trouver une famille qui puisse prendre soin d'eux.

L'association met en œuvre des projets visant la protection et promotion des droits des enfants, déclinés en différentes actions, destinées à plusieurs groupes cibles, à savoir : les enfants sans protection familiale ou en situation difficile (afin de les accompagner dans leur parcours de vie à l'intérieur des EPS mais aussi de réinsertion familiale, et d'intermédiation sociale et professionnelle) ; les familles en situation de vulnérabilité et les mères cheffes de famille monoparentale (afin de prévenir l'abandon de leurs enfants) ; les enfants en contact avec la loi (pour les accompagner vers une réintégration familiale et socioprofessionnelle).

Par ailleurs, Ai.Bi. Maroc poursuit des actions de plaidoyer en tant que membre de différents collectifs et réseaux associatifs de promotion et protection des droits des enfants, dont la Plateforme CDE – Convention Droits de l'Enfant – Maroc (dont elle détient officiellement le Secrétariat et ce dès son lancement officiel en Octobre 2017). Ce réseau réunit des associations qui opèrent au Maroc au profit des enfants vulnérables et ont l'objectif commun de plaider pour l'amélioration des politiques de protection de l'enfance, notamment la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc – PPIPEM, dans le respect des principes énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE).

**1. Contexte**

L'Etat marocain a réalisé des progrès importants dans le domaine de la protection de l'enfance depuis la signature et la ratification de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et ses Protocoles facultatifs. Dans ce sens, le Royaume a mené des réformes audacieuses et a entamé le processus d'harmonisation de sa législation nationale avec les lois internationales. Pour être au niveau de ses obligations devant la communauté internationale, le Maroc n'a pas tardé à élaborer des stratégies et une politique publique conjointement avec les OSC (la PPIPEM – Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc) ainsi qu'à assurer la participation significative des enfants.

Toutefois, il reste encore un travail énorme et des efforts à accomplir non seulement par rapport à la réforme des lois mais aussi en ce qui concerne les différents facteurs de vulnérabilité qui demeurent des obstacles pour que tous les enfants puissent jouir pleinement de leurs droits, dans un environnement protecteur. Quant au phénomène de l'abandon d'enfants, il reste encore très répandu au jour d'aujourd'hui. Selon les données les plus récentes collectées par UNICEF, on estime encore environ 100.000 enfants et jeunes abandonnés au Maroc, vivant dans des institutions qui ne garantissent pas une prise en charge adéquate et intégrée selon les standards internationaux. Si, d'une part, il est nécessaire de déployer des efforts pour assurer des meilleures conditions de vie aux enfants en situation d'abandon et pour les rendre autonomes afin d'intégrer à nouveau le milieu social, d'autre part, il est autrement important d'agir afin de limiter la production de ce phénomène tout en soutenant les familles en détresse, y compris celles monoparentales.

Dans ce contexte bien spécifique, il s'avère nécessaire d'agir afin de renforcer les capacités des familles, y compris les mères célibataires, afin de prévenir l'abandon et promouvoir la parentalité positive; des travailleurs sociaux, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge dans les EPS; des enfants et jeunes institutionnalisés, afin de les rendre plus forts et autonomes et les préparer à la vie en dehors des EPS; des médias, afin qu'ils puissent contribuer à l'information et conscientisation du grand public autour de la protection de l'enfance et la prévention de l'abandon.

Pour les raisons citées dans les paragraphes précédents, l'association Amis des Enfants – Ai.Bi. Maroc et ses partenaires - Fondation Rita Zniber, Dar Tika et Widad pour la femme et l'enfant - mettent en œuvre le projet « S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants ».

## **2. Projet : S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants**

Le projet a pour objectif de relever les défis auxquels sont confrontées les associations responsables de la gestion des structures d'accueil et de protection des enfants abandonnés et à risque d'abandon, ainsi que des mères célibataires au Maroc. Ces structures font face à des difficultés pour assurer un développement sain des bénéficiaires et les accompagner vers une transition hors du système de protection publique.

Il vise à améliorer la situation des enfants vulnérables au Maroc tout mettant en place des programmes de formation destinés aux familles, aux travailleurs sociaux et aux médias et axés sur des thèmes comme la parentalité positive, la prise en charge des enfants vulnérables, l'intermédiation sociale ainsi que l'éthique des médias. Ensuite, le projet ambitionne de créer des services d'accompagnement psychosocial et juridique dédiés aux enfants et familles en situation de vulnérabilité. Enfin, une campagne de sensibilisation sera menée directement par les enfants et des rapports de plaidoyer sur la situation de l'enfance au Maroc seront élaborés pour soumettre des recommandations au Comité des Droits de l'Enfant.

## **3. Objectif de la consultation :**

Le projet vise à fournir une assistance juridique et administrative à 100 familles vulnérables, y compris les familles monoparentales mineures, dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Rabat-Salé-Kenitra et Marrakech-Safi, afin de renforcer les droits et la protection des familles vulnérables.

Le/la consultant/e recruté sera chargé de fournir un service d'assistance juridique et administrative aux familles vulnérables, notamment celles composées de parents mineurs et monoparentaux. Cette assistance vise à permettre aux enfants de ces familles d'accéder à leurs droits et services (éducation, santé, etc.), tout en partant du droit à l'identité. Les objectifs de l'assistance sont les suivants :

- Renforcer les compétences juridiques et administratives des intervenants pour fournir un soutien de qualité aux familles vulnérables.
- Informer les professionnels sur les droits des familles vulnérables et les dispositions légales en vigueur pour les protéger.
- Faciliter la mise en place de procédures administratives et juridiques appropriées pour aider les familles à accéder à leurs droits et à bénéficier des services disponibles.
- Sensibiliser les intervenants à la spécificité des familles monoparentales mineures et aux défis qu'elles rencontrent.
- Encourager la collaboration entre les intervenants pour une approche holistique de l'assistance aux familles vulnérables.

#### **4. Mission du/de la consultant.e :**

Le/La consultant.e recruté.e sera responsable de:

- Offrir une assistance juridique et administrative personnalisée aux familles vulnérables concernant l'accès aux droits fondamentaux des enfants, en mettant un accent particulier sur le droit à l'identité (inscription à l'état civil, reconnaissance de paternité...).
- Conseiller les familles monoparentales mineures sur les démarches légales spécifiques qui leur sont applicables.
- Soutenir les familles dans la compréhension des documents et formulaires administratifs, et les accompagner dans leur remplissage le cas échéant.
- Orienter les familles vulnérables vers d'autres services sociaux pertinents afin de garantir une prise en charge globale et un accès complet aux droits sociaux des enfants et jeunes.

#### **5. Livrables :**

Les livrables à produire, à approuver par Ai.Bi. Maroc, sont les suivants :

- Rapport d'évaluation des besoins détaillé identifiant les besoins spécifiques des familles vulnérables, en mettant l'accent sur les familles monoparentales mineures, dans les régions d'intervention du projet. Ce rapport servira de base pour orienter les interventions et les services nécessaires.
- Supports d'information et de sensibilisation (brochures, dépliants, vidéos, etc.) destinés à sensibiliser les familles vulnérables aux services disponibles, aux droits de leurs enfants et aux procédures administratives à suivre.
- Rapports bimensuels d'activité récapitulant les actions entreprises par l'expert, les résultats obtenus, les défis rencontrés et les recommandations pour améliorer le service d'assistance juridique et administrative, ainsi que les données quantitatives.
- Orientation vers des services spécialisés, ne liste de contacts et de références vers des avocats ou des organismes spécialisés, lorsque des cas nécessitant une assistance juridique plus spécifique sont identifiés.
- Rapport final de la prestation, contenant des évaluations pour mesurer l'impact des interventions sur les familles vulnérables, en termes d'accès aux droits et aux services, ainsi que des recommandations pour renforcer l'efficacité du service.
- Présentations et réunions avec les parties prenantes pour partager les résultats, sensibiliser et discuter des questions juridiques et administratives liées aux familles vulnérables.

#### **6. Durée de la consultation :**

La présente consultation s'étalera sur une durée de 20 mois, de septembre 2023 à avril 2025, durant 40 jours, comprenant la période de préparation, mise en œuvre et d'évaluation.

#### **7. Lieu de l'intervention :**

La prestation se déroulera dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Rabat-Salé-Kenitra et Marrakech-Safi.

#### **8. Profil du/de la consultant.e:**

Le/la consultant.e devrait posséder les compétences et les qualifications suivantes :

- Diplôme en droit, sciences juridiques ou tout autre spécialité apparentée.
- Expérience avérée en droit de la famille, droit de l'enfance ou domaines connexes.
- Connaissance approfondie des droits de l'enfant, du Code de la famille et de toute autre loi en vigueur au Maroc pour la protection de l'enfance et son accès aux services de base.
- Capacité à travailler avec des familles vulnérables et à faire preuve de sensibilité et d'empathie.
- Compétences en matière de conseil juridique et administratif.

**Compétences linguistiques :** Français, Arabe dialectal marocain

**Compétences informatiques :** Très bonne connaissance des applications MS Office, Internet et des équipements de bureau.

#### **9. Composition du dossier de candidature :**

1. Une note méthodologique détaillée, contenant un Plan de Travail et un calendrier ;
2. Un CV mettant en évidence l'expérience pertinente dans le domaine de la communication et en matière de médias traditionnels et réseaux sociaux ;
3. Une offre financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de la prestation (TTC et si applicable, incluant la TVA), en tenant compte de ces éléments et en intégrant la répartition proposée du nombre de jours travaillés aux différentes phases de la prestation, en lien avec la méthodologie proposée ;
4. Un dossier administratif du/de la consultant.e.

#### **10. Candidature :**

Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier par e-mail, mentionnant en objet « **Candidature consultant administratif et légal** », à l'adresse email suivant : [aibi.candidature@gmail.com](mailto:aibi.candidature@gmail.com).

#### **11. Date limite de candidature :**

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 31 août 2023, à 18h (heure du Maroc).

\*\*\*\*\*

*En tant qu'association ayant pour vocation de défendre les droits des enfants, Ai.Bi. Maroc applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'Exploitation et Abus Sexuels, la discrimination, la maltraitance, etc. Toutes ces formes de maltraitance sont incompatibles avec les normes, valeurs, principes et standards universellement reconnus et sur lesquelles repose notre association.*